



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-04

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 6 736 662 – MONTÉE D'ENSEIGNE

Prenez avis que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a reçu une demande de dérogation mineure relativement au lot 6 736 622.

La demande vise à autoriser que l'aire de stationnement desservant la résidence projetée sur le lot projeté 6 736 662 soit située sur le lot contigu projeté portant le numéro 6 736 663, alors que l'article 14.2 du règlement de zonage numéro 2008-262 prévoit que l'aire de stationnement doit être située sur le même terrain que l'usage desservi.

La dérogation demandée consiste donc à permettre l'aménagement de l'aire de stationnement sur un lot distinct de celui occupé par l'usage résidentiel qu'elle dessert.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 10 août 2026, à 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, ce 23^e jour de juillet 2026.



Francis Baril
Directeur général et greffier-trésorier